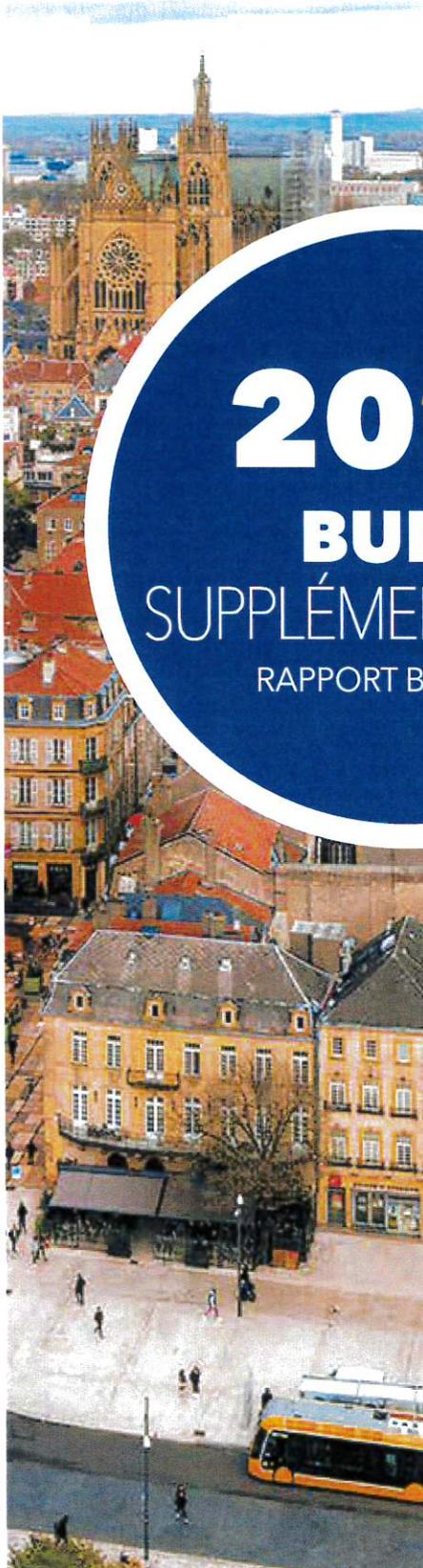
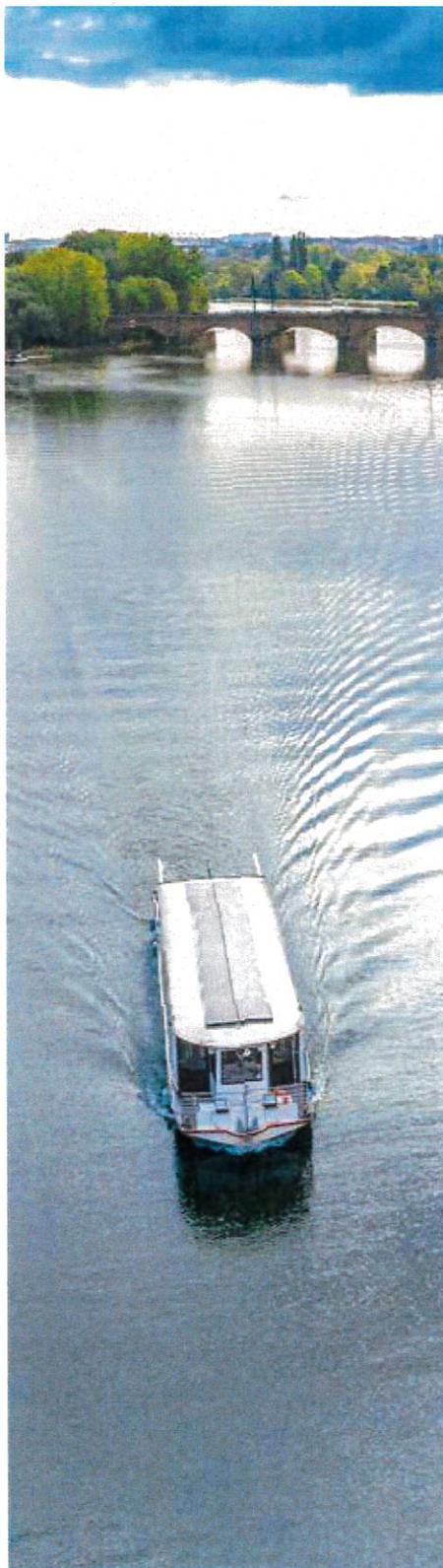


EUROMÉTROPOLE DE METZ



2024
BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL
MÉTROPOLITAIN DU
8 JUILLET 2024

 EUROMÉTROPOLE
METZ

Sommaire

Le présent rapport détaille les grandes masses et les équilibres du Budget supplémentaire 2024 (1), présente les ajustements proposés sur l'exercice budgétaire 2024 dans le cadre de la mise en œuvre des projets métropolitains tant sur le budget principal (2) que sur l'ensemble des 4 Budgets Annexes (Transports Publics, Archéologie Préventive, Zones en Régie, Déchetteries).

Sommaire	1
1. Les grandes masses et les équilibres du budget supplémentaire 2024	2
1.1. L'évolution des recettes de fonctionnement	3
1.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement	6
1.3. L'évolution des dépenses d'investissement.....	8
1.4. L'évolution des recettes d'investissement.....	11
2. Le budget supplémentaire 2024 au service de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.....	13
3. Les Budgets Annexes	18
3.1. Le Budget Annexe Transports Publics	18
3.2. Le budget Annexe Archéologie Préventive.....	20
3.3. Le Budget Annexe Zones en Régie	21
3.4. Le budget Annexe Déchèteries	22

1. Les grandes masses et les équilibres du budget supplémentaire 2024

Le budget supplémentaire est une décision modificative du budget primitif, qui a pour objet premier la reprise du résultat de l'année antérieure, constaté lors du compte administratif, ainsi que l'intégration des restes à réaliser. De plus, comme toute décision modificative, il permet également d'ajuster les prévisions réalisées lors du budget primitif.

Au total, le présent budget supplémentaire s'élève à 70,85 M€, soit une augmentation de 19 % par rapport au budget primitif.

En fonctionnement, les dépenses réelles sont proposées à hauteur de + 4,48 M€ et les dépenses d'ordre de + 1,6 M€, tandis que les recettes nouvelles s'élèvent à + 23,23 M€, dont 18,42 M€ de reprise de l'excédent de fonctionnement reporté. 17,17 M€ d'autofinancement supplémentaire sont ainsi dégagés pour alimenter la section d'investissement.

En investissement, les restes à réaliser (8,94 M€ en dépenses et 1,95 M€ en recettes) et le déficit antérieur (10,82 M€) sont couverts par l'affectation du résultat de 17,81 M€. Par ailleurs, 25,29 M€ de nouvelles dépenses sont ajoutées afin d'ajuster les enveloppes en fonction de l'avancement des projets déjà inscrits au budget primitif. En parallèle des recettes nouvelles sont inscrites à hauteur de 6,52 M€. Des mouvements d'ordre complètent ces inscriptions à hauteur de 2,54 M€ en dépenses et 4,14 M€ en recettes. L'ensemble de ces propositions n'emporte pas d'impact sur l'emprunt d'équilibre, inscrit à hauteur de 24,46 M€ lors du budget primitif.

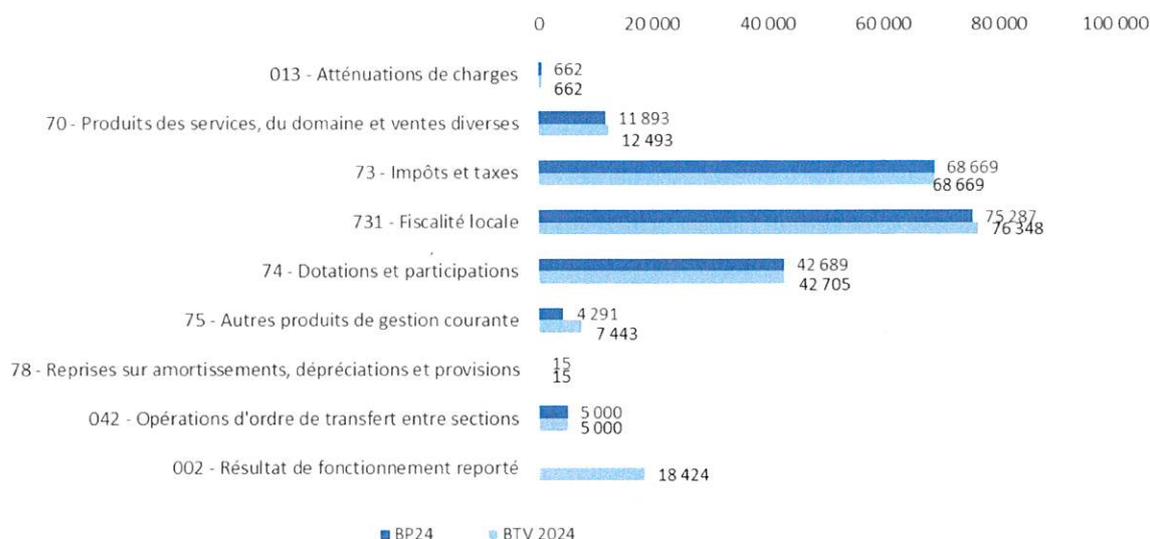
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles 4 480 474,20 €	Recettes réelles 4 828 280,75 €
Autofinancement 17 172 266,12 €	Excédent n-1 18 424 459,57 €
Dépenses d'ordre 1 600 000,00 €	Recettes d'ordre 0,00 €
Total 23 252 740,32 €	Total 23 252 740,32 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement 16 380 795,42 €	Subventions, dotations, cessions, divers 6 519 977,30 €
Autres dépenses d'investissement 8 911 448,00 €	Autofinancement 17 172 266,12 €
Dépenses d'ordre 2 537 323,19 €	Recettes d'ordre 4 137 323,19 €
Déficit n-1 (001) 10 823 460,17 €	Affectation du résultat (1068) 17 813 926,42 €
Reste à réaliser 2023 8 942 398,70 €	Reste à réaliser 2023 1 951 932,45 €
Total 47 595 425,48 €	Total 47 595 425,48 €
TOTAL GENERAL 70 848 165,80 €	TOTAL GENERAL 70 848 165,80 €

1.1. L'évolution des recettes de fonctionnement

En recettes de fonctionnement, les ajustements s'élèvent à + 23,25 M€, dont 18,42 M€ relatifs à l'intégration du résultat reporté 2023.

Les autres modifications concernent principalement la fiscalité locale ainsi que les autres produits de gestion courante.

Ventilation et évolution des recettes de fonctionnement (en k€)



BTV = budget total voté

Le résultat reporté

Le résultat reporté de l'exercice 2023 constaté lors du Compte Administratif s'élève à 18,42 M€, contre 16,99 M€ en 2022, soit une évolution de + 8,42 %.

La fiscalité locale

en k€		BP 2024	ajustement BS	total
731- Fiscalité locale	Taxes foncières et d'habitation	33 500	234	33 734
	TASCOM	3 860	188	4 048
	IFER	1 690	236	1 926
	TEOM	32 900	238	33 138
	FNGIR	6 901	0	6 901
73-impôts et taxes	TVA compensation TH	44 000	0	44 000
	TVA compensation CVAE	17 100	0	17 100
TOTAL		139 951	896	140 847

Les recettes de fiscalité locale sont ajustées selon les notifications d'imposition reçues, à hauteur de + 0,9 M€, soit + 0,64 % par rapport aux prévisions initiales.

La *Taxe sur les Surfaces Commerciales* (TASCOM), dont le produit dépend de la surface de vente des commerces, est revalorisée de + 188 k€. Malgré le réajustement au BS de cette recette à hauteur de 4,05 M€, le produit de TASCOM serait en baisse en 2024 par rapport au montant perçu en 2023 de + 8,71 %. En effet, l'année 2023 a été marquée par des dégrèvements de TASCOM à hauteur de 154 k€, contre 36 k€ en 2022 qui ont occasionné une réduction de l'estimation du produit en 2024.

Le produit des *Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux* (IFER) progresse quant à lui de + 236 k€ pour atteindre un montant de 1,93 M€. La hausse ainsi attendue par rapport à 2023 (+ 2,5 %)

correspond globalement à la tendance constatée au niveau national.

En matière de fiscalité spécialisée, la *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)* donne lieu à une revalorisation de + 3,61 %, et les crédits budgétaires relatifs aux *taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties* et à la *Contribution Foncière des Entreprises (CFE)* sont ajustés à hauteur de + 234 k€ par rapport à la prévision budgétaire.

S'agissant de la *taxe d'habitation* (sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants), il est proposé de ne pas ajuster la prévision aux montants notifiés par l'Etat. En effet, suite à la mise en place par l'administration fiscale de la plateforme GMBI (Gérer mes Biens Immobiliers) d'importantes taxations supplémentaires ont été constatées en 2023, qui ont pour partie donné lieu à contestations. L'Etat a depuis confirmé qu'il prendra à sa charge les dégrèvements accordés au titre de l'exercice 2023. En revanche, les réévaluations des bases induites viendront quant à elles réduire le produit 2024.

La *Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)* fait l'objet d'un ajustement à la hausse de + 165 k€ afin de tenir compte du produit 2023 définitif ainsi que du coefficient d'indexation pour 2024.

Malgré la hausse notifiée, la *fraction de TVA nationale* compensant les intercommunalités à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas revalorisée. En effet, cette recette fera l'objet d'une nouvelle réévaluation en octobre et le ralentissement économique pourrait avoir un impact significatif sur les encaissements réels de la TVA perçue au niveau national, comme cela a été le cas en fin d'exercice 2023.

Les dotations et participations

Les ajustements sur ce chapitre s'élèvent à + 16 k€, mais cela masque des variations contraires.

Suite à la notification du montant définitif de la *dotacion globale de fonctionnement*, son produit est ajusté de – 162 k€ et s'élève au total à 24,26 M€. Dans le détail, la dotation d'intercommunalité est augmentée de 62 k€ grâce à la hausse de la population métropolitaine quand la dotation de compensation observe une diminution de 223 k€, du fait de l'écrêtement appliqué à l'enveloppe nationale.

Ce chapitre comprend également les compensations versées au titre de la fiscalité (+ 361 k€) et concerne principalement la compensation versée au titre de la Contribution Economique Territoriale (+ 353 k€). La dotation de compensation perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a été notifiée à hauteur de 3,64 M€, conduisant à une modification de la prévision de – 59 k€, cette dotation étant entrée dans les variables d'ajustement en 2024.

Les produits des services, du domaine, les ventes diverses, et les autres produits de gestion courante

Les produits des services, du domaine et les ventes diverses font l'objet d'ajustements à hauteur de + 599 k€. Il s'agit principalement de modifications concernant les recettes liées aux parkings (+ 378 k€), puisqu'une quote-part des charges d'exploitation fera l'objet d'une refacturation aux co-volumiers du parking Maud'Huy. Les recettes des parkings Coislin, Comédie et de l'Amphithéâtre sont ajustées.

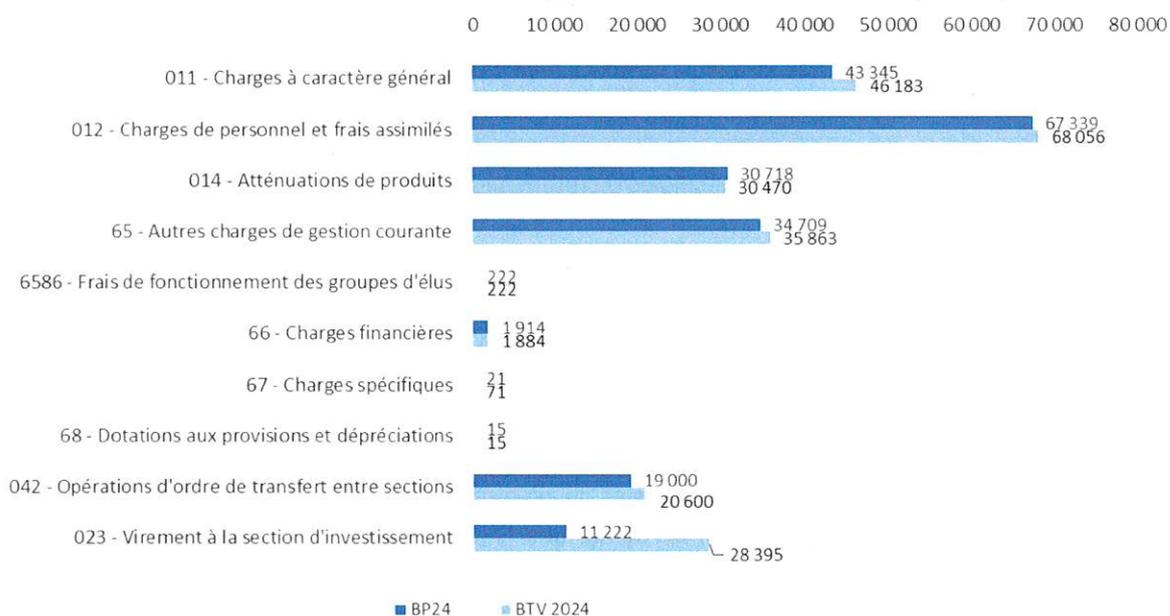
En outre, 132 k€ sont ajoutés pour des ajustements de refacturation de personnel au budget annexe Transports Publics.

Les autres produits de gestion courante sont revalorisés à hauteur de + 3,15 M€. Il s'agit de la prise en compte des indemnités liées au protocole d'accord signé entre l'Eurométropole et plusieurs entreprises dans le cadre du contentieux relatif aux désordres intervenus lors de la construction du Centre Pompidou-Metz ayant fait l'objet d'une délibération en date du 18 mars 2024.

1.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les modifications s'élèvent à + 23,25 M€, dont + 17,17 M€ concernent la hausse du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, portant ce dernier à 28,4 M€. Les autres ajustements pour un montant de + 6,08 M€ représentent 2,92 % des dépenses de fonctionnement du BP 2024. Ils concernent principalement les charges à caractère général (+ 2,84 M€), les autres charges de gestion courante (+ 1,16 M€) ainsi que les dépenses de personnel (+ 717 k€).

Ventilation et évolution des dépenses de fonctionnement (en k€)



BTV = budget total voté

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont ajustées à la hausse de + 2,84 M€, soit + 6,55 %.

La compétence gestion des déchets mobilise une part importante de ces nouveaux crédits (+ 1,14 M€) : sont notamment prévus 300 k€ complémentaires pour assurer la collecte des points d'apport volontaire enterrés suite à l'accroissement du parc, 200 k€ pour faire face à l'augmentation des tarifs votés par Haganis sur les prestations d'incinération, 130 k€ pour permettre l'externalisation temporaire de la collecte en porte-à-porte, 125 k€ afin d'augmenter le recours à l'intérim suite à la refonte des tournées. 262 k€ sont également ajoutés en lien avec l'élargissement du périmètre de l'expérimentation de la

collecte des biodéchets et concernent l'acquisition de bio seaux, leur distribution ainsi que leur collecte et leur traitement.

En matière de voirie, une inscription complémentaire de 500 k€ est proposée afin de faire face aux nombreux dégâts ayant lieu sur le domaine public, portant le montant total à 1 M€.

Les autres évolutions concernant la hausse de la cotisation à Moselle Aval suite au transfert des digues domaniales au syndicat (+ 162 k€), le changement de prestataire pour assurer la distribution du magazine de l'Eurométropole (+ 90 k€), l'organisation d'un futur forum des transitions écologiques métropolitain (+ 20 k€) ainsi que des crédits permettant de préparer l'organisation du Marathon 2025 (+ 30 k€).

Les charges de personnel

Afin de traduire la mise en œuvre des ambitions politiques de la Métropole et de répondre à la montée en puissance de ses projets, un renforcement des effectifs métropolitains est nécessaire, se traduisant par un ajustement de la masse salariale à hauteur de + 717 k€ .

La création d'un service de police intercommunal de police municipale qui fait l'objet d'une délibération par ailleurs au présent Conseil Métropolitain prévoit le recrutement d'un préfigurateur - futur responsable dudit service et de 24 agents de police municipale, dont 12 au titre de la police des transports et 12 au titre de l'appui aux communes, ainsi que de 3 postes de gardes-champêtres, afin de veiller à l'application des mesures de la Métropole et de ses communes en matière de police de l'environnement. Pour être opérationnelle en janvier 2025, les recrutements seront opérés dès cette année 2024.

Par ailleurs, afin de répondre à la montée en puissance de nos projets d'investissement, le renforcement des équipes est nécessaire. Ainsi, les recrutements à venir concernent 2 postes de chargés d'opérations foncières et immobilières, 1 poste de chargé d'animation éducative – biodiversité/Mont-Saint-Quentin et 2 postes en charge de l'entretien du patrimoine métropolitain du fait de l'accroissement des surfaces.

Afin de développer les services offerts aux habitants, l'équipe de collecte de la direction de la gestion des déchets sera renforcée afin de réorganiser et de rééquilibrer les tournées, ainsi que pour assurer la collecte des encombrants (8 postes), de même que le Centre de Supervision urbain (1 poste) et la médiation culturelle au musée de la Cour d'or (1 poste). Enfin, pour répondre aux obligations réglementaires s'imposant à l'Eurométropole, 1 agent sera recruté pour assurer la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde, ainsi que 2 agents dans le cadre de la compétence voirie dont un pour l'entretien et le contrôle des ouvrages d'art.

Les autres charges de gestion courante (dont les subventions versées)

Les autres charges de gestion courante sont ajustées à hauteur de + 1,16 M€, soit + 3,32 % par rapport au BP 2024.

L'essentiel de ces nouveaux crédits est mobilisé par l'augmentation de la subvention versée au budget annexe archéologie préventive suite à la reprise du déficit 2023 (447 k€) ainsi qu'à l'inscription de nouveaux crédits pour assurer de nouveaux chantiers de fouilles (100 k€). Ainsi, 565 k€ sont inscrits en complément, portant le total de la subvention 2024 à 1,85 M€.

Le montant de certaines subventions est ajusté à la hausse. En raison d'un nombre de dossiers croissant à traiter, l'enveloppe concernant les subventions versées dans le cadre du fonds de solidarité logement est abondée de + 300 k€. Le partenariat conclu avec l'ALEC pour l'accompagnement des ménages dans la rénovation thermique de leur logement se voit également renforcé (+ 80 k€). Enfin, la contribution à l'Orchestre National de Metz passe de 300 k€ à 400 k€ afin de permettre à l'organisme de faire face à la hausse de ses charges de fonctionnement.

Les autres dépenses de fonctionnement

Le chapitre budgétaire "atténuations de produit" fait l'objet d'ajustements à hauteur de – 248 k€. L'attribution de compensation de la ville de Metz est réévaluée (- 350 k€) suite à la prise en compte de la facture définitive des services mutualisés pour 2023 et de l'évolution prévisionnelle des services mutualisés pour 2024. Mais le reversement aux communes de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité est augmenté de 102,5 k€, concomitamment à la recette (+ 165 k€). En recettes, l'actualisation tient compte du produit 2023 définitif ainsi que du coefficient d'indexation pour 2024. En dépenses, la hausse intègre le reversement afférent au complément de recettes inscrits en 2024 ainsi que le reversement aux communes concernées du produit 2022 versé par le Syndicat Mixte d'Electricité de l'Ouest Messin en fin d'année 2023.

Le remboursement des intérêts d'emprunt est ajusté de – 30 k€ grâce à l'utilisation des crédits long terme renouvelable dans le cadre d'une gestion de trésorerie optimisée.

Les annulations de titres sur exercices antérieurs augmentent de + 50 k€.

Afin d'ajuster la prévision budgétaire concernant les amortissements des biens, 1,6 M€ sont ajoutés en opérations d'ordre.

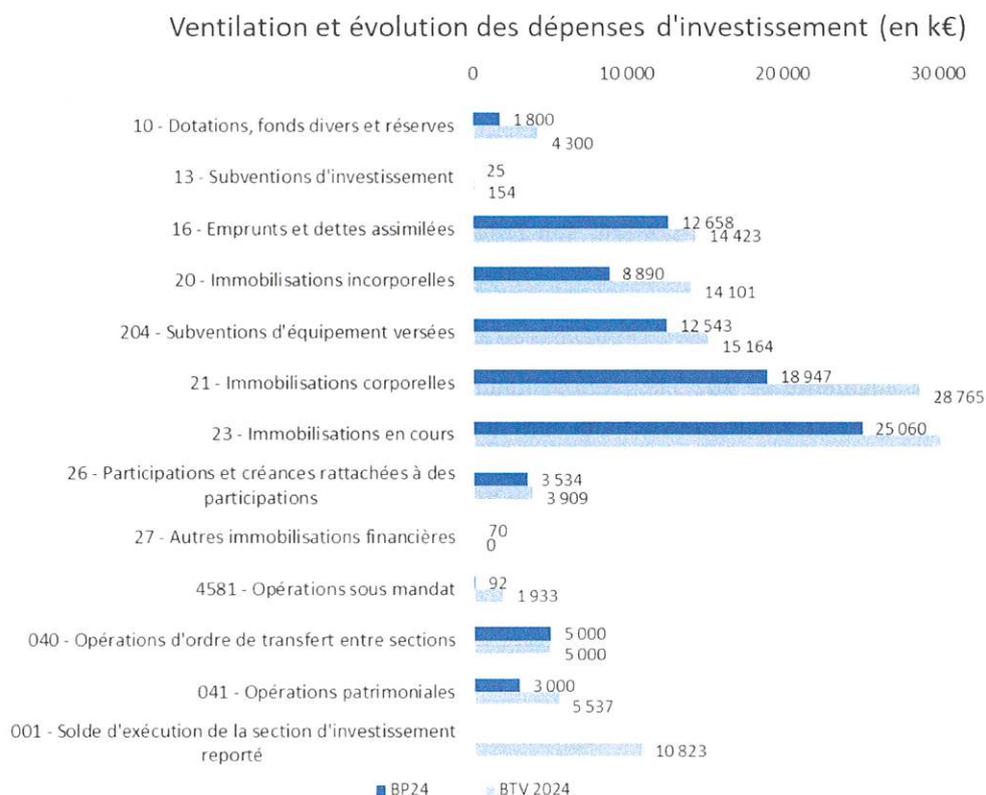
En conséquence, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmenté de 17,17 M€.

1.3. L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent d'abord les restes à réaliser 2023, qui s'élèvent à 8,94 M€ en dépenses et 1,95 M€ en recettes, soit un solde de 6,99 M€. En dépenses, les montants concernent notamment les opérations en matière de mobilité et espaces publics (mise en conformité des routes métropolitaines, réalisation de maîtrise d'ouvrage déléguées avec les communes ...) ainsi que la rénovation des bâtiments métropolitains (programme de rénovation énergétique, mise en conformité des bâtiments ...). Des reports sont également inscrits concernant la réalisation du plan vélo, le programme d'investissement en matière d'assainissement des eaux pluviales, le renouvellement du matériel d'éclairage scénique de l'Opéra-Théâtre ou encore sur les investissements en matière de systèmes d'information.

Ce montant est légèrement inférieur aux restes à réaliser de l'exercice précédent (10,67 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes soit un solde de 8,63 M€) en raison de la création de nouvelles autorisations de programmes en 2023, permettant de n'inscrire budgétairement que les crédits de l'exercice en cours et limitant ainsi les montants reportés.

Outre les restes à réaliser, les dépenses d'investissement concernent l'inscription de crédits supplémentaires afin d'ajuster certaines enveloppes, ou des crédits relatifs à de nouvelles opérations.



BTV = budget total voté

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement sont en forte hausse (+ 25,07 M€ soit + 47,4 %), traduisant notamment l'avancée des projets phare du mandat.

Ainsi, en matière de mobilité, voirie et espaces publics, les augmentations concernent la mise en sécurité des routes métropolitaines (+ 591 k€), des ajustements ou compléments sur des projets d'aménagement de voirie et d'espaces publics (+ 1,19 M€) ainsi que la réalisation du plan vélo (+ 668 k€). Concernant la politique de gestion des déchets, les ajustements s'élèvent à + 1,77 M€ : 653 k€ sont proposés pour densifier et renouveler le parc de PAVE, 474 k€ pour la conteneurisation des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle et 195 k€ pour accélérer le renouvellement de la flotte de véhicules de collecte. Les crédits de paiement du projet de la piscine métropolitaine augmentent de 3,7 M€ et l'autorisation de programme est revalorisée à hauteur de 4 M€ portant à 29,5 M€ le montant de l'AP pour la réalisation de la piscine métropolitaine, en lien avec l'actualisation du coût des travaux et du foncier. Font également l'objet de prévisions à la hausse des crédits de paiement pour tenir compte de l'avancée des opérations la création du pavillon de la biodiversité (+ 1,8 M€), l'extension du centre technique métropolitain (+ 829 k€), la requalification de l'Opéra-Théâtre (+ 647 k€), la mise en conformité des divers bâtiments métropolitains (+ 1,07 M€), le projet d'aménagement du site du Mont Saint-Quentin (+ 653 k€), les travaux sur les ouvrages d'assainissement (+ 338 k€) ou encore les travaux de planification et notamment l'élaboration du PLUi (+ 175 k€).

A contrario, certains projets font l'objet d'ajustements à la baisse, afin de tenir compte des offres reçues et ou de l'état d'avancement du projet. Il en est ainsi du projet de déploiement d'un réseau privé métropolitain, base de l'épine dorsale qui permettra de relier les communes à l'ensemble du réseau métropolitain. Inscrit à hauteur de 3,3 M€ au BP, ce montant peut être diminué de 2 M€, au regard des offres reçues et suite à la phase de négociation. Afin de tenir compte du décalage de planning pour les travaux de construction d'une passerelle piéton-vélo au-dessus de la digue de Wadrineau au Ban-Saint-Martin, 528 k€ sont retirés de l'enveloppe, portant le montant des dépenses 2024 sur l'opération à 1,33 M€. Le budget prévu pour la redynamisation du quartier Outre-Seille est ajusté à hauteur de - 350 k€, de même que le projet de requalification de l'aile des Trinitaires au musée de la Cour d'Or (- 83 k€). Enfin, en matière de renouvellement urbain, l'enveloppe d'investissement est ajustée de - 40 k€ pour tenir compte du montant d'acquisition définitif de terrains situés rue du Commandant Brasseur.

Le remboursement de la dette

Le montant du remboursement du capital de la dette est augmenté de + 1,77 M€ correspondant à des opérations de remboursement temporaire sur des emprunts de Crédit Long Terme Renouvelable. Ces opérations trouvent leur équivalent en recettes et permettent de réduire le montant de la trésorerie disponible et donc les frais financiers.

Les subventions d'équipement versées

Ce chapitre fait l'objet d'ajustements à la hausse à hauteur de + 2,6 M€.

Les aides à la pierre représentent une part importante de l'augmentation avec une inscription supplémentaire de 700 k€ pour tenir compte de la modification du règlement concernant le versement d'avances par l'ANAH. Le même montant est inscrit en recettes. 780 k€ sont également ajoutés dans le cadre de la convention partenariale conclue avec le SDIS pour le déplacement de la caserne Ranconval à Blida. Par ailleurs, au vu du nombre de dossiers déjà déposés, les crédits de paiement concernant le versement de fonds de concours aux communes sont ajustés (+ 625 k€, sans modification de l'autorisation de programme). Enfin, suite au calcul définitif du coût des travaux du Centre de Supervision Urbain réalisés par la Ville de Metz, la participation de la Métropole est réévaluée de + 293 k€.

Les autres dépenses d'investissement

Le montant reversé aux communes concernant la taxe d'aménagement est alimenté de 2,5 M€, afin de rattraper les versements en retard. En parallèle, 660 k€ sont inscrits en recettes. L'encaissement des recettes sur exercices clos justifie cet écart entre recettes et dépenses.

Deux nouvelles prises de participation au capital d'une Société Publique ou d'une Fondation auront lieu en 2024. 325 k€ sont ainsi proposés pour la souscription de l'Eurométropole au capital de la Société Publique Locale Metz Parkings. En matière d'enseignement supérieur, 50 k€ sont réinscrits pour l'adhésion au capital de la Fondation ID+ Lorraine, qui a pour objectif le développement de l'excellence scientifique.

1,7 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes en opérations pour compte de tiers, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Ville de Metz pour l'opération de requalification de la rue Serpenoise. Ainsi, si l'aménagement global de l'espace public relève de la compétence

métropolitaine, la Ville de Metz prend à sa charge le coût lié à l'installation de la Serpentine ainsi que l'éclairage public.

Pour rappel, dans ce cadre, la Ville a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Métropole et lui rembourse l'intégralité de ces dépenses.

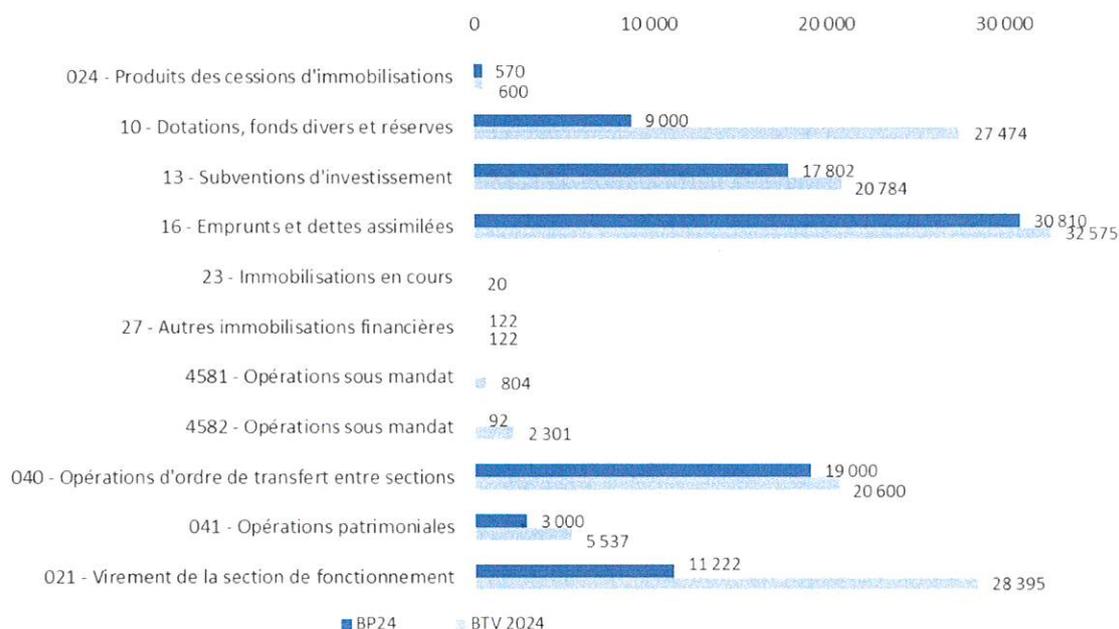
Concernant l'avance versée au budget annexe Zones en régie, l'intégration du résultat 2023 au présent budget supplémentaire permet de la supprimer totalement du budget principal à hauteur de 70 k€.

Enfin, les opérations d'ordre font l'objet d'ajustements techniques à hauteur de + 2,54 M€. Ce montant concerne la prise en compte de l'acquisition échelonnée de terrains auprès de l'EPFGE situés rue du Commandant Brasseur (+ 485 k€), l'intégration des biens relatifs au legs de M. Lauterbach à l'inventaire de l'Eurométropole (+ 1,25 M€) ainsi que les crédits correspondant à la réintégration des frais d'études au chapitre 21 (+ 739 k€).

1.4. L'évolution des recettes d'investissement

Les restes à réaliser 2023 sont intégrés au budget supplémentaire à hauteur de 1,95 M€, dont 1,45 M€ de subventions. Le budget supplémentaire comprend également 45,64 M€ de crédits nouveaux, dont 17,81 M€ au titre de l'affectation du résultat 2023 permettant de couvrir les besoins de la section d'investissement. L'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 17,17 M€. Les autres inscriptions concernent principalement les subventions (+ 1,53 M€), les opérations pour compte de tiers (+ 2,5 M€) ainsi que les opérations d'ordre (4,14 M€).

Ventilation et évolution des recettes d'investissement (en k€)



BTV = budget total voté

Les subventions

Les subventions d'investissement perçues sont ajustées à la hausse de 1,53 M€.

Les ajustements concernent principalement les aides à la pierre, dont le montant est augmenté de 700 k€ en dépenses ainsi qu'en recettes. De nouvelles subventions sont inscrites, notamment en matière de voirie et espaces publics pour le réaménagement de la rue Serpenoise (200 k€), l'aménagement d'un parking de covoiturage à Metz-nord (174 k€) ou encore en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (+ 89 k€). En matière de rénovation énergétique, l'Eurométropole a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA (Soutien aux Elus : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux), et une convention a été signée entre divers partenaires permettant d'obtenir des financements pour les actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités. L'Eurométropole étant coordonnateur du groupement, les subventions lui sont versées directement, cette dernière étant chargée de reverser leur part aux autres partenaires. Ainsi, 114 k€ sont inscrits en recettes au budget supplémentaire pour ce projet. Les remboursements de la Ville de Metz pour les investissements en matière de système d'information sont ajustés en fonction des nouvelles dépenses (+ 104 k€).

Les autres recettes d'investissement

En matière de cessions, 30 k€ sont ajoutés correspondant à la cession d'actions de la SAREMM à 23 communes membres.

Outre l'affectation du résultat, le chapitre 10 intègre un réajustement des recettes de taxe d'aménagement (+ 660 k€).

Les chapitres relatifs aux opérations sous mandat (4581 et 4582) sont alimentés à hauteur de 3 M€. Ces crédits comprennent des écritures relatives à des réimputations de titres concernant des maîtrises d'ouvrage déléguées en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et de voirie (615 k€) ainsi que le remboursement de la Ville de Metz des travaux relatifs à l'installation de la Serpentine et d'éclairage public rue Serpenoise (1,7 M€). Des restes à réaliser sont intégrés à hauteur de 497 k€.

Enfin, concernant les opérations d'ordre, 1,6 M€ sont ajoutés pour l'amortissement des biens comme évoqué pour les dépenses de fonctionnement. Les opérations patrimoniales font l'objet d'ajustements à hauteur de 2,54 M€ correspondant aux mêmes mouvements qu'en dépenses.

L'emprunt

Compte tenu de ces ajustements en dépenses comme en recettes, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif à hauteur de 24,46 M€ est inchangé.

Pour rappel, 6,3 M€ sont également inscrits sur ce chapitre correspondant au remboursement liés aux CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable). Comme en dépenses, 1,77 M€ sont ajoutés pour procéder à des opérations de remboursements temporaires sur des Crédits Long Terme Renouvelables.

2. Le budget supplémentaire 2024 au service de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 définit la feuille de route des politiques métropolitaines. Ainsi, le budget supplémentaire 2024 est fortement dédié à la poursuite de sa mise en œuvre. Ces inscriptions traduisent un bon niveau d'avancement des projets métropolitains et sont permises par un résultat antérieur reporté élevé, ainsi que par des ressources fiscales qui se maintiennent à niveau élevé, permettant d'autofinancer l'ensemble des nouvelles inscriptions budgétaires.

En matière de **transition écologique et énergétique**, la mise en œuvre du *plan vélo* s'accélère et implique l'inscription de 668 k€ notamment pour la création d'un cheminement d'accès à la passerelle Graouilly au parc de la Seille à Metz.

L'aménagement du site du Mont Saint-Quentin connaît aussi des avancées. Une nouvelle AP est également créée à hauteur de 700 k€ et les crédits de paiement correspondants sont ajoutés pour l'acquisition de la maison forestière, et au vu de son état, pour la réalisation de diagnostics architecturaux et pour des travaux de sécurisation.

Une augmentation des dépenses d'investissement en matière de *gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations* est proposée (+ 352 k€) afin notamment d'intégrer les travaux sur le parc du Gibon à Woippy.

Les travaux sur les ouvrages d'*assainissement* sont abondés de 338 k€, afin de réaliser des opérations concomitantes aux travaux de voirie notamment sur la commune de Saulny, ainsi que pour les réalisations prévues dans le cadre de la convention conclue avec Haganis.

Les moyens dédiés à la compétence *déchets* sont quant à eux renforcés à hauteur de 2,58 M€ en investissement. L'opération de renouvellement et de densification du parc de points d'apports volontaires nécessite l'inscription de 653 k€ supplémentaires afin de réaliser de nouveaux chantiers à Metz, Plappeville, Woippy ou encore Saint-Julien-lès-Metz. Dans le cadre de la conteneurisation des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle, 474 k€ sont ajoutés afin d'acquérir de nouveaux bâtiments pour y installer des locaux à déchets. L'acquisition de nouveaux véhicules de collecte nécessite 195 k€ supplémentaires. Les travaux d'aménagement du centre technique métropolitain s'accélèrent : ainsi, 829 k€ de crédits de paiement sont inscrits en sus, assortis d'une augmentation de l'autorisation de programme à hauteur de 1 M€ qui s'explique par l'actualisation des coûts et à la survenance de certains aléas, portant ainsi l'enveloppe globale du projet à 11 M€. En parallèle, une autorisation d'engagement est créée en fonctionnement à hauteur de 500 k€ afin de procéder à la location de bâtiments modulaires qui permettra de loger les agents lors des travaux, dont 21 k€ de crédits de paiement seront mobilisés sur l'exercice 2024. 250 k€ supplémentaires sont inscrits pour l'acquisition de composteurs, au vu de la multiplication des demandes des usagers sous l'effet de la gratuité et des efforts de communication réalisés en la matière. Enfin, dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets, 190 k€ sont ajoutés pour acquérir des abris et des bacs de collecte (ainsi que 262 k€ en fonctionnement). Par ailleurs, des ajustements importants sont aussi prévus en fonctionnement pour d'une part faire face à la hausse des tarifs d'incinération prévue par Haganis, et d'autre part d'adapter les collectes à l'augmentation du nombre de PAVE.

En matière de *transition énergétique*, 80 k€ permettent d'abonder l'enveloppe définie dans le cadre du partenariat conclu avec l'Agence Locale du Pays Messin pour accompagner les ménages dans la rénovation thermique de leur logement.

Afin de réaliser certains aménagements au sein de la Maison de la Métropole ainsi que d'installer de nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques au parking silo, une enveloppe de 217 k€ est proposée.

Sur la rénovation énergétique des bâtiments métropolitains, 237 k€ supplémentaires sont proposés qui permettront l'installation de panneaux photovoltaïques à la Maison de l'Archéologie Préventive et la réalisation de travaux d'étanchéité de la toiture, la réalisation d'une étude d'opportunité afin de connaître les possibilités d'en équiper d'autres bâtiments ainsi que des études concernant la rénovation de la toiture de l'auditorium du Conservatoire et l'isolation des combles de la Conservation au musée.

En matière d'aide à la rénovation énergétique aux particuliers, la Métropole met en place un fonds air bois, destiné à apporter une aide financière aux ménages souhaitant remplacer leur appareil de chauffage à bois afin d'améliorer la qualité de l'air. A ce titre, 30 k€ sont ajoutés (dont 20 k€ pour le versement de subventions et 10 k€ de frais de communication).

Enfin, 20 k€ sont inscrits pour permettre de lancer l'organisation en 2025 d'un forum des transitions écologiques métropolitain.

Concernant la **cohésion sociale et territoriale**, les enveloppes PPI en matière de *voirie et espaces publics* sont réabondées de manière importante : + 1,19 M€ sur l'ensemble des communes membres avec notamment des travaux prévus à Magny et Chemin sous les vignes à Metz, mais aussi au Ban-Saint-Martin, à Marieulles et à Moulins-lès-Metz ; + 591 k€ pour la mise en sécurité des routes métropolitaines ; + 496 k€ pour la remise en état et le rattrapage des grands axes structurants (notamment pour la réfection de la M955 entre Mécleuves et Metz). Pour permettre la réfection des rues Serpenoise et Ladoucette, une maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Ville de Metz est conclue à hauteur de 1,7 M€ comprenant la réalisation de la Serpentine ainsi que l'éclairage public, travaux réalisés par la Métropole mais pris en charge financièrement par la Ville. En raison d'un nombre toujours plus élevé de dégâts au domaine public, 500 k€ supplémentaires sont proposés pour procéder aux réparations.

La construction de la *piscine métropolitaine* nécessite un ajustement des crédits prévus en 2024 à hauteur de + 3,74 M€. Cette modification des crédits de paiement justifiée par un bon avancement de l'opération est également assortie d'une augmentation de l'autorisation de programme, de 4 M€ portant à 29,5 M€ le coût de cette opération. Cette hausse se justifie par l'actualisation du coût des travaux ainsi que du foncier. Le budget supplémentaire comprend également la création d'une autorisation d'engagement afin de pouvoir engager dès à présent les montants de l'assurance dommage ouvrage relative à l'équipement. D'un montant total de 500 k€, elle ne mobilisera pas de crédits de paiement en 2024.

En matière *d'habitat et de logement*, suite à la modification du règlement du versement d'avances par l'ANAH concernant les aides à la pierre, 700 k€ sont ajoutés en dépenses ainsi qu'en recettes. Par ailleurs, les inscriptions 2024 pour le versement de subventions dans le cadre du fonds de solidarité logement sont également ajustées (+ 300 k€) afin d'adapter les crédits au rythme de mandatement plus élevé que les exercices précédents.

La création d'une société publique locale pour assurer la gestion des *parcs de stationnement* nécessite l'inscription de 325 k€ permettant à l'Eurométropole d'intégrer son capital.

Afin de soutenir de nouvelles actions destinées à améliorer l'égalité hommes/femmes, 16 k€ sont prévus pour permettre l'organisation de semaine d'animation collective et la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences. Une augmentation de l'enveloppe du Contrat de Ville à hauteur de 35 k€ est également inscrite pour améliorer les actions en faveur de l'emploi.

La mise en service du *Centre de Supervision Urbain* fin 2023 a nécessité la réalisation de travaux par la Ville de Metz auxquels l'Eurométropole a participé. Ainsi, 293 k€ sont ajoutés suite au calcul définitif de la participation métropolitaine.

En matière de *défense extérieure contre l'incendie*, le partenariat conclu avec le SDIS pour la construction d'une nouvelle caserne à Blida entraîne une inscription nouvelle de 1 M€. Ce montant comprend notamment l'acquisition du foncier ainsi que la réalisation d'études et de travaux divers (clôtures, portails, amenées des réseaux, accès...), conformément à la convention avec le SDIS approuvée par délibération du Conseil Métropolitain en date du 18 mars dernier.

Dans le domaine de *l'accompagnement des communes*, les crédits inscrits au BP 2024 pour le versement de fonds de concours sont ajustés à hauteur de + 600 k€ et une enveloppe de 85 k€ supplémentaires est prévue pour permettre l'achat d'une scène mobile et le réassort de matériel de prêt aux communes.

Le **développement économique et l'attractivité** mobilisent de nouveaux crédits, en premier lieu en matière de travaux bâtimentaires dans les *équipements culturels* inscrits au PPI. Ainsi, au vu de l'avancement du projet, les dépenses relatives à la création d'un pavillon de la biodiversité au musée de la Cour d'Or sont augmentées de 1,82 M€. De même, l'opération de requalification de l'Opéra-Théâtre est ajustée de + 647 k€.

En outre, la contribution versée à l'Orchestre National de Metz est revalorisée de 100 k€, la portant ainsi à 400 k€ au total. Le legs de M. Lauterbach au musée permet de financer l'acquisition de plusieurs œuvres pour 133 k€.

Le budget supplémentaire prévoit le renforcement de certains acteurs en matière de *développement économique*, dont l'association Initiative Metz (+ 80 k€), dont l'objectif est d'accompagner et d'aider à la création d'entreprises sur le territoire notamment par l'octroi de prêts d'honneur. En fonctionnement, le soutien à la chaîne d'accompagnement à la création d'entreprise est renforcé à hauteur de 70 k€.

Enfin, 50 k€ sont ajoutés pour la seconde participation au capital de la fondation ID+ Lorraine, dont l'objectif est de développer la coopération scientifique.

En matière de *tourisme et d'attractivité du territoire*, une autorisation d'engagement est créée afin de lancer le marché relatif à l'organisation du Marathon 2025. A ce titre, 30 k€ de crédits de paiement sont prévus au budget supplémentaire.

Suite au rachat de parts de la Ville de Metz au sein du capital de M3Congrès, l'Eurométropole a vu son actionnariat passer de 40 à 90 %. Par conséquent, sa participation financière au contrat relatif à l'entretien et à la maintenance du Centre de Congrès est augmentée de 106 k€.

Concernant le *Centre Pompidou-Metz*, l'autorisation de programme de 2,05 M€ prévue au PPI est augmentée de 150 k€ pour intégrer les travaux réalisés pour la réouverture du restaurant. Les crédits de paiement sont en parallèle augmentés de 78,5 k€ comprenant l'acquisition de mobilier pour le restaurant ainsi que des crédits d'études.

Enfin, à la suite de la finalisation du PLUI et son adoption lors du Conseil Métropolitain du 3 juin dernier, une nouvelle autorisation de programme est créée pour répondre au lancement de sa révision pour les exercices 2024 à 2027 à hauteur de 2 M€, avec des crédits de paiement prévus à hauteur de 325 k€ pour l'année en cours.

3. Les Budgets Annexes

3.1. Le Budget Annexe Transports Publics

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 763 339,00 €	77 Produits exceptionnels	823 167,00 €
012 Charges de personnel	132 000,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	14 798 150,07 €
65 Autres charges de gestion courante	102 000,00 €		
66 Charges financières	10 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	13 613 978,07 €		
Total dépenses de fonctionnement	15 621 317,07 €	Total recettes de fonctionnement	15 621 317,07 €

INVESTISSEMENT

20 Immobilisations incorporelles	2 146 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	13 613 978,07 €
21 Immobilisations corporelles	646 978,07 €	Affectation du résultat	6 966 221,47 €
23 Immobilisations en cours	3 821 000,00 €	Restes à réaliser 2023	129 728,00 €
Restes à réaliser 2023	1 453 990,86 €	16 Réduction du recours à l'emprunt	-7 000 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	5 641 958,61 €	Opérations patrimoniales	906 000,00 €
Opérations patrimoniales	906 000,00 €	Total recettes d'investissement	14 615 927,54 €
Total dépenses d'investissement	14 615 927,54 €		

Le budget supplémentaire 2024 intègre le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 14,8 M€ qui est inscrit en recette de fonctionnement. Les restes à réaliser 2023 (1,45 M€ en dépenses et 130 k€ en recettes) et le déficit d'investissement de 5,64 M€ sont couverts par l'affectation du résultat qui s'élève à 6,97 M€.

En section de fonctionnement, l'ajustement principal concerne la rémunération du délégataire. En effet, un abondement de + 1,47 M€ est proposé, afin d'y intégrer les montants liés au bonus-malus 2024 (+ 810 k€) et des augmentations de consommations énergétiques (+ 44 k€). Ainsi, le montant total se porterait pour 2024 à 53,9 M€.

En parallèle, un ajustement est également proposé concernant le solde de la rémunération 2023, qui avait fait l'objet d'un rattachement de 1,38 M€ à l'exercice 2023. Or, le passage en Plan de Transport Adapté à compter de septembre 2023 et les déviations moins nombreuses qu'anticipé ont conduit à une réduction de l'offre de transport, qui a impacté la rémunération 2023 à hauteur de 935 k€. Ainsi, il est proposé d'inscrire ce montant en recettes afin de régulariser le rattachement.

La convention de complémentarité de prix conclue avec la Région Grand Est a fait l'objet d'un avenant afin d'intégrer Lorry-Mardigny dans le périmètre. L'ajustement de + 110 k€ tient également compte de l'indexation.

60 k€ sont ajoutés afin d'abonder l'enveloppe permettant la location de 10 bus articulés qui permettent notamment d'assurer le transport des usagers durant les travaux de création de la 3^e ligne de Mettis.

En outre, une autorisation d'engagement est créée au budget supplémentaire qui permettra le lancement du futur marché d'exploitation de la navette fluviale Metz'O. D'un montant global de 5,2 M€ sur 7 ans, elle ne mobilisera pas de crédits de paiement en 2024.

Concernant la masse salariale, un montant de 132 k€ est proposé pour tenir compte du recrutement d'un

chargé d'opération ainsi que du rebasage 2023.

En recettes, outre l'annulation du rattachement lié à la rémunération du délégataire ci-avant évoquée, un ajustement est prévu afin de tenir compte de la baisse du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi perçu par le délégataire et reversé à la Métropole (- 112 k€).

En investissement, de nouvelles dépenses sont inscrites afin de tenir compte de l'avancée des projets votés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Sur la création d'une troisième ligne de Mettis, 3,81 M€ sont ajoutés en crédits de paiement pour les infrastructures dans le cadre de la création d'une 3^e ligne Mettis, dont 1,62 M€ pour les études et 2,19 M€ pour les travaux.

Un montant complémentaire de 1,36 M€ est proposé pour permettre le règlement des avances relatives à l'acquisition de bus fonctionnant à l'hydrogène et 425 k€ sont nécessaires pour finaliser le remplacement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV).

Sur le prolongement de la ligne A du Mettis, aucun crédit supplémentaire n'est inscrit au BS. En revanche, l'autorisation de programme est augmentée de + 2,075 M€ en raison de la révision des prix ainsi que de l'évolution du projet.

Enfin, afin d'assurer l'entretien des voiries Mettis, 800 k€ supplémentaires sont proposés qui permettront d'entretenir les secteurs du Moyen-Pont, de Pompidou, de l'avenue de Strasbourg, de la République, du Roi Georges ainsi que de la gare.

Les opérations d'ordre, inscrites en dépenses et en recettes à hauteur de 906 k€ permettront de procéder à l'intégration des frais d'études au titre de 2022 et 2023.

L'ensemble de ces éléments permet ainsi d'annuler l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit en budget primitif à hauteur de 7 M€.

3.2. Le budget Annexe Archéologie Préventive

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	143 000,00 €
66 Charges financières	15 000,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	264 989,33 €
Virement à la section d'investissement	212 010,67 €
Total dépenses de fonctionnement	605 000,00 €

RECETTES	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	565 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	605 000,00 €

INVESTISSEMENT

21 Immobilisations corporelles	29 533,36 €
Restes à réaliser 2023	3 400,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 430 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	179 077,31 €
041 Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Total dépenses d'investissement	1 692 010,67 €

Virement de la section de fonctionnement	212 010,67 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 430 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Total recettes d'investissement	1 692 010,67 €

Le résultat 2023 du budget annexe Archéologie préventive présente un déficit global de 447 k€, qu'il convient d'intégrer au budget supplémentaire. Ainsi, 265 k€ sont inscrits en dépenses de fonctionnement et 179 k€ en investissement.

Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire concernent des dépenses supplémentaires afin de réaliser des chantiers de fouilles et de diagnostics supplémentaires à Metz ainsi qu'à Montigny-lès-Metz (+ 100 k€). En parallèle, une recette de 40 k€ est inscrite au titre des prestations que le service va effectuer pour le Service Régional d'Archéologie au titre du récolement de leurs collections. 43 k€ sont ajoutés pour le fonctionnement et l'entretien du bâtiment (consommations électriques, maintenance, petits travaux d'aménagement, etc.)

Enfin, en matière de dette, des crédits sont ajoutés en dépenses et en recettes sur le chapitre 16 à hauteur de 1,43 M€ ainsi qu'en opérations d'ordre pour 50 k€, correspondants à des opérations de remboursement sur des emprunts de Crédit Long Terme Renouvelable. Ces opérations d'optimisation permettent de diminuer les charges de remboursement d'intérêts d'emprunt de 15 k€.

En conséquence, afin d'assurer l'équilibre dudit budget, la subvention versée par le budget principal est augmentée de 565 k€, et s'établit désormais à 1,85 M€.

3.3. Le Budget Annexe Zones en Régie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	239 268,90 €
67 Charges spécifiques	4 020,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>9 215 408,25 €</i>
Total dépenses de fonctionnement	9 458 697,15 €

RECETTES	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	-1 548 592,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	11 007 289,15 €
Total recettes de fonctionnement	9 458 697,15 €

INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	1 140,00 €
Déficit d'investissement reporté	9 144 704,25 €
Total dépenses d'investissement	9 145 844,25 €

16 - Emprunts et dettes assimilées	-69 564,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>9 215 408,25 €</i>
Total recettes d'investissement	9 145 844,25 €

Le résultat global 2023 qui s'élève à 1,86 M€ est repris dans le cadre du budget supplémentaire, à hauteur de + 11 M€ en fonctionnement, et – 9,14 M€ en investissement.

Les recettes de cessions sont ajustées à hauteur -1,55 M€ afin de tenir compte de l'état d'avancement de certains projets, en particulier des ventes de terrains qui avaient été prévues au budget primitif.

En dépenses, les charges spécifiques justifient l'inscription d'une somme permettant de procéder à l'annulation d'un titre émis sur exercice antérieur. En investissement, le montant inscrit au chapitre 16 permettra la restitution d'une caution.

Compte tenu de ces résultats, l'avance du budget principal qui était inscrite en budget primitif à hauteur de 70 k€ est supprimée.

3.4. Le budget Annexe Déchèteries

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	1 484 468,86 €
Total dépenses de fonctionnement	1 484 468,86 €

RECETTES	
70 Produit des services, du domaine et ventes diverses	17 800,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 466 668,86 €
Total recettes de fonctionnement	1 484 468,86 €

INVESTISSEMENT

21 Immobilisations corporelles	108 229,85 €
Total dépenses d'investissement	108 229,85 €

Excédent d'investissement reporté	108 229,85 €
Total recettes d'investissement	108 229,85 €

Le budget supplémentaire prend en compte l'intégration des excédents, qui s'élevaient pour 2023 à 1,47 M€ en fonctionnement et 108 k€ en investissement.

La recette relative à la participation aux déchèteries est ajustée afin de tenir compte de l'évolution des populations municipales au 1^{er} janvier 2024 (+ 17,8 k€).